



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation

Nature

104 et 108, avenue Saint-Charles / Lot 1 546 378 / Zone C2-531	Autoriser un escalier extérieur en cour latérale qui donne accès à l'étage en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
1885, montée Labossière, local B / Lot 1 673 924 / Zone I3-831	Autoriser l'installation d'une enseigne à plat au mur ne donnant pas sur une rue sur laquelle le terrain a façade en dérogation à l'article 2.2.20.6.1, paragraphe d) du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 6 juin 2022.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20^e jour du mois de mai 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca